

"Respect-Santé-Nature"  
*La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet*

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc  
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

**BULLETIN D'INFORMATION N° 15 (décembre 2017)**

Chers adhérents,

Voici notre dernier bulletin de l'année avec des informations qui concernent maintenant tous les usagers du CHM.

Stéphane Barbe, le directeur, a définitivement quitté le CHM le 15 décembre 2017.

C'est M. Gaël Lamure, le directeur actuel de l'ACM, le camping textile voisin appartenant aussi à Vacaliens/Tohapi, qui prendra le relais dès janvier 2018. RSN aurait aimé, déjà en 2016, faire la connaissance de M. Lamure. Suite aux insupportables nuisances sonores provoquées par les 2300 kinés accueillis par l'ACM pendant un *week-end d'intégration* à Pâques 2016, notre association avait demandé à le rencontrer et l'avait invité à venir sur place évaluer lui-même l'ampleur des nuisances ressenties jour et nuit jusqu'à la clôture Nord du CHM. Musique, hurlements de masse, courses de quads la nuit dans la forêt, etc. M. Lamure nous avait quand même répondu **6 mois après** en nous informant qu'il refusait notre invitation au motif que *c'est le groupe Tohapi qui était l'organisateur de cette manifestation, qui de toute façon, avait été validée par le service juridique du Groupe et donc réalisée dans le respect de la législation en vigueur...*

Encore plus inquiétant est le limogeage annoncé de François Teulié, le directeur commercial de la Socnat, l'interlocuteur le plus naturiste et le plus à l'écoute des clients du CHM. Pour nous, c'est une perte sérieuse qui aura d'importantes conséquences.

Nous vous adressons un article du Journal du Médoc faisant part des actions menées par RSN. **Dans l'encart vert, il est question d'un point important qui concerne tous les usagers: le projet de fermeture annuelle 3 mois par an de TOUT le CHM évoqué par le directeur général.** Si le projet devait être mis en application, les conséquences seraient lourdes pour les résidents à l'année. Cette mesure serait-elle compatible avec l'assujettissement des propriétaires aux taxes d'habitation et foncière ? Etc, etc.

Pour nous, association « Respect-Santé-Nature », le respect est aussi celui des usagers par la direction. Comment allons nous être traités par une direction qui ne s'attache avant toute autre considération qu'à la rentabilité financière ?

RSN poursuit donc ses actions, par la pétition (aujourd'hui 834 signatures en tout, allez sur notre site pour la signer si vous ne l'avez pas encore fait), par sa communication extérieure (un nouvel article de presse pour bientôt), par ses interventions prochaines auprès de la mairie, par sa recherche auprès de services juridiques sur la validité des mesures envisagées par la direction, par sa volonté de coalition entre les associations du CHM qu'elle alimente toujours.

Certains d'entre vous sont encore enregistrés comme n'ayant pas d'adresse mail. Merci à ceux qui sont concernés de bien vouloir nous informer du changement de leur situation car il est plus simple, plus rapide et plus économique pour nous de vous adresser les bulletins d'information par internet.

N'oubliez pas de régler votre cotisation, elle est indispensable pour le bon fonctionnement de notre association.

Excellentes fêtes à tous et à très bientôt !

Cordialement,  
pour le Bureau,  
Gilles